



Montpellier
Agglomération



Guide pratique du nouveau Tri



AGGLO génération
Défi 100% Tri

Chez moi, c'est...

Bac jaune 

Bac gris 



ECO
EMBALLAGES

édito



L'action concrète en faveur d'un développement durable est depuis plus de 20 ans une priorité pour Montpellier Agglomération. Avec des démarches ponctuelles comme les composteurs ou des plans d'envergure comme la mise en œuvre du tri sélectif, Montpellier Agglomération accompagne les habitants dans leurs gestes quotidiens. Depuis 2008, nous avons franchi une nouvelle étape avec l'harmonisation des bacs de collecte et l'apparition d'un nouveau bac, orange, dédié au tri des biodéchets. Avec une lisibilité accrue, le tri sélectif doit devenir une nouvelle habitude pour chacun d'entre nous.

Seuls, nous sommes démunis face à l'ampleur de l'enjeu. Ensemble, avec Montpellier Agglomération et avec chacun d'entre vous, nous pouvons faire le choix d'un territoire durable, d'un environnement protégé.

Montpellier Agglomération





Le bac jaune, c'est pour les déchets recyclables

► Déposez vos déchets recyclables dans la poubelle jaune **en vrac, sans sac.**



**Boîtes métalliques,
canettes et aérosols**



**Journaux, magazines,
prospectus**



**ECO
EMBALLAGES**



**Bouteilles et flacons
en plastique**



**Briques alimentaires
boîtes et emballages carton**



Le bac jaune est collecté et acheminé vers l'unité Déméter où les différents matériaux sont triés par catégorie et servent à fabriquer de nouveaux objets.



L'acier recyclé est souvent utilisé dans l'industrie automobile, les briques alimentaires et les emballages carton servent à fabriquer du papier absorbant ou de nouveaux cartons. Les bouteilles et flacons en plastique sont notamment transformés en textile, en tubes...



Le bac gris, c'est pour les déchets ménagers résiduels

Tout ce que vous ne mettez pas dans le bac jaune est destiné au bac gris.

- SAUF > VERRE, DÉCHETS MÉDICAUX, DÉCHETS TOXIQUES (peintures, solvants,...),
PILES, DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE.



Sacs, films,
suremballages plastique
et barquettes en polystyrène



Couches-culottes,
articles d'hygiène, coton...



Barquettes plastique et
aluminium souillées



Petits emballages



Le bac gris est collecté et acheminé
vers l'unité de méthanisation Amétyst, sur la ligne de traitement
des déchets résiduels.

Le contenu du bac gris servira également à fabriquer du biogaz ainsi que du compost, utilisable pour certains types de cultures ou dans des opérations d'aménagement paysager.



Les autres équipements de proximité

Le conteneur verre

Ne jetez surtout pas le verre dans votre bac gris : sa présence dans la chaîne de tri compromettrait la qualité du compost !

850 colonnes à verres ont été mises en place par Montpellier Agglomération sur l'ensemble du territoire. Il y en a toujours une près de chez vous.



Pour les bouteilles, bocaux, pots exclusivement en verre, sans bouchon, capsule ou autres attaches métalliques (pas de vaisselle en verre ou de vitrage).

Le conteneur papier

Une autre manière de trier les gros volumes de journaux et magazines. N'y jetez pas de papiers souillés.



Pour les journaux et magazines en grande quantité.

Retrouvez les conteneurs Verre et Papier les plus proches de chez vous en consultant le site Internet de l'Agglomération, www.montpellier-agglo.com, rubrique « l'Agglo vue du ciel », ou sur les cartes répertoriant l'ensemble des conteneurs par commune, consultables dans les mairies et les Maisons de l'Agglomération.



Et les autres déchets ?

Les Points Propreté

Déchetteries aménagées et gardiennées, elles permettent de se débarrasser en toute facilité des déchets non admis dans les bacs. L'accès aux Points Propreté est réservé aux titulaires de la carte Pass'Agglo.

L'ensemble des Points Propreté étant doté d'une grande amplitude horaire, ces derniers permettent aux usagers d'y jeter leurs encombrants en toute facilité.

Un guide des Points Propreté mentionnant les adresses et horaires d'ouverture est disponible dans les Maisons de l'Agglomération et téléchargeable sur le site Internet de l'Agglomération.

Que pouvez-vous déposer dans les Points Propreté ?



Objets encombrants



Huiles minérales



Batteries de voitures



Piles



Végétaux



Les déchets toxiques ménagers : solvants, dissolvants, peinture



Les déchets électriques et électroniques, tubes et lampes "néon"



Textiles usagés (également récupérables dans les colonnes "textile" présentes dans certaines communes)



Matériaux de construction et gravats

Les déchets médicaux en pharmacie



Ces déchets ne sont pas acceptés dans les Points Propreté.
Les pharmacies reprennent les médicaments.
Les déchets d'activités de soins (lames, seringues,...)
y sont également récupérés dans des containers spécifiques.



amétyst

l'unité de méthanisation de Montpellier Agglomération.

Basée à Garosud, AMÉTYST traite et valorise la fraction organique des déchets ménagers de l'Agglomération de Montpellier en produisant :

- **du compost**, utilisé notamment comme engrais naturel pour l'agriculture ou en aménagement, selon sa composition.
- **du biogaz**, couvrant les besoins en électricité de l'unité et source d'énergie réutilisable. Avec une capacité de 203 000 tonnes de déchets par an, AMÉTYST permet de réduire les quantités de déchets enfouis ou incinérés.



Qu'est-ce que

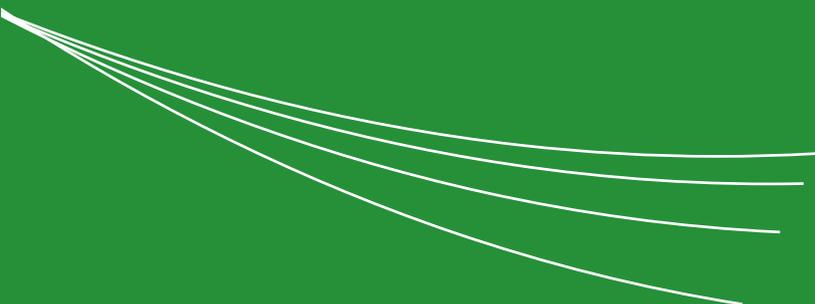
la méthanisation ?

La méthanisation est un procédé biologique de dégradation de la matière organique des déchets par une flore microbienne.

Processus naturel, cette « digestion » des déchets est conduite dans des enceintes fermées, ou « digesteurs » : c'est la « fermentation anaérobie ».

La matière biodégradable est alors transformée en compost et en énergie (méthane).

**La méthanisation est un procédé respectueux de l'environnement,
sans risque ni incidence sur la santé.**



**Des questions
sur vos déchets ?
Nous vous guidons !**

www.montpellier-agglo.com

**N° D'APPEL GRATUIT
0 800 88 11 77**

**Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h**

